

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 09 mars 2026
Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT**

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 18 heure 00, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune convoqué le 03 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de Manon CROUSIER, vice-présidente.

Etaient présents : Manon CROUSIER, Myriam IGHIR, Jocelyne MOSCATO, Anick BOYER, Christian GILLES.

Absent excusé ayant donné procuration : Aimeric NAVEZ donne pouvoir à Jocelyne MOSCATO.

Absents : Yves CAZORLA, Moustapha BEN ABBES, Chantal DI GLORIA

Secrétaire de séance : Jocelyne MOSCATO

VOTE A L'UNANIMITE

Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2026

VOTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N°1 - FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)

Rapporteur : Manon CROUSIER

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Cette formalité s'impose aux CCAS des communes concernées et est préalable au vote du budget primitif.

L'objectif du DOB est double :

- Débattre des orientations budgétaires du CCAS
- Informer sur sa situation financière

Le DOB donne lieu à un vote sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre du débat, Mme Boyer s'interroge sur l'impact éventuel du retard du vote du budget de l'État sur celui du CCAS. La Vice-Présidente précise que c'est principalement le budget de la commune qui est concerné.

Par ailleurs, Mme Boyer propose d'explorer de nouvelles pistes de financement pour le loto organisé dans le cadre de la Semaine Bleue. Les agents du service vont se renseigner sur d'éventuels dispositifs départementaux ou sur des possibilités de mécénat pouvant être mobilisés. Enfin, les membres du CCAS ont exprimé leur intérêt pour la visite du chantier en cours de l'Habitat inclusif.

PRISE D'ACTE

DOSSIER N°2 - ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Rapporteur : Manon CROUSIER

Le CCAS est un établissement public communal ouvert à tous les habitants qui viennent y chercher des renseignements, de l'aide, des conseils ou de l'accompagnement. Le rapport d'activité illustre l'intervention de la structure sur l'année, en détaillant les aides dispensées à ceux qui en ont besoin.

PRISE D'ACTE

DÉCISIONS DE LA VICE-PRESIDENTE REMISE EN SYNTHÈSE

La séance est levée à 18h35.

Fait à Laudun-L'Ardoise, le 09 mars 2026.

Jocelyne MOSCATO
Secrétaire de séance,



Manon CROUSIER
Vice-présidente,

